

André CHASSAIGNE
Président du Groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine
Député du Puy-de-Dôme
3, route des Trois Ponts
63300 THIERS

Le 12 mai 2020

Monsieur Franck RIESTER
Ministre de la Culture
182, rue Saint-Honoré
75001 PARIS

Objet : situation des modèles vivants

Nos références : AC/LC1894

Monsieur le Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur la situation que rencontrent les modèles vivants professionnels.

Ces professionnels posent pour des artistes ou des étudiants en vue de la réalisation d'une œuvre artistique ou permettant aux élèves de se perfectionner dans leur art.

Ces métiers sont souvent précaires et les professionnels sont majoritairement employés en contrat à durée déterminée d'usage pour des périodes très courtes, de quelques heures à quelques jours.

La crise sanitaire a conduit à des annulations massives de séances de pose. Si quelques rares établissements ont assuré la rémunération des modèles pour les périodes prévues, ce n'est pas la règle. En effet, d'autres plus nombreux ont purement annulé les prestations au motif de la crise sanitaire. De plus, la mise en place du chômage partiel s'avère particulièrement complexe pour certains d'entre eux.

D'autres établissements ont essayé d'imposer des poses par l'intermédiaire de séances vidéo en ligne. Ces propositions ont essuyé de nombreux refus. Effectivement, l'usage de l'informatique ne garantit pas la confidentialité et une non diffusion postérieure de ces images, diffusion qui pourrait être soit à caractère délictueux, soit dans le cadre de poses ultérieures non rémunérées.

Pour rappel, lors des séances de pose, les appareils permettant la captation d'images ou de vidéos sont totalement proscrits.

La pose d'un modèle vivant permet aux futurs artistes de reproduire un corps visualisé en trois dimensions et d'en capter les émotions. Cette technique ancestrale n'a rien de commun avec le duplicata d'une image, fut-elle tirée d'une séquence vidéo.

La période de crise sanitaire a ainsi plongé de nombreux modèles vivants dans le dénuement le plus complet.

Outre un accompagnement gouvernemental spécifique de ces professionnels pour la période de crise sanitaire, je vous sollicite afin qu'une réflexion soit menée dans le but de définir un réel statut protecteur pour les modèles vivants, qui contribuent à l'essor de l'art dans notre pays.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André CHASSAIGNE